QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Recu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 029-242900694-20220203-2022_009B-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 27 janvier 2022, s'est réuni le 03 février 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

Présents:

46 jusqu'à 20h, puis 45

Votants:

Lorette ROBERT-ROCHER

Secrétaire de séance :

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS:

ARZANO:

Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL

BANNALEC: BAYE:

Pascal BOZEC

CLOHARS-CARNOËT:

Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA

GUILLIGOMARC'H:

Alain FOLLIC

LE TRÉVOUX :

Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ

LOCUNOLÉ:

Corinne COLLET

MELLAC:

Franck CHAPOULIE, Christophe LESCOAT

MOËLAN-SUR-MER:

Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON,

Christophe RIVALLAIN

QUERRIEN:

Stéphane CADO, Patricia ECK

QUIMPERLÉ:

Michaël QUERNEZ (départ à 20h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale

DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN

RÉDÉNÉ:

Yves BERNICOT, Leslie COLLINS, Lorette ROBERT-ROCHER

RIEC-SUR-BÉLON:

Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE

SAINT-THURIEN:

Michel CHARPENTIER

SCAËR:

Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT

TRÉMÉVÉN:

Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES:

Christophe LE ROUX (BANNALEC), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Nolwenn LE CRANN (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Hélène LE BOURHIS (SCAER)

POUVOIRS:

Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC) Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC) Nolwenn LE CRANN (MELLAC) a donné pouvoir à Franck CHAPOULIE (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE) Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE) à partir de 20h

Hélène LE BOURHIS (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 029-242900694-20220203-2022_009B-DE

DCC2022-009

VIE COURANTE 8- TOURISME

OFFICE DE TOURISME : Financement de l'office de tourisme du Pays de Quimperlé « Quimperlé Terre Océane » pour l'année 2022

Par délibération en date du 29 septembre 2011, l'assemblée délibérante a reconnu d'intérêt communautaire la compétence tourisme « Accueil, Information et Promotion touristique ». La mise en œuvre opérationnelle de cette compétence est confiée par délégation pour une partie de ses missions auprès d'une structure « Office de tourisme ». Il est donc considéré d'intérêt communautaire les actions portées par l'office de tourisme du Pays de Quimperlé qui exerce son action sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2013.

Dans le cadre d'une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans, Quimperlé Communauté s'engage à soutenir financièrement l'office de tourisme afin de lui permettre de mener à bien les actions prévues en faveur du développement du territoire et le renforcement de son attractivité. Pour cela, l'office de tourisme du Pays de Quimperlé a déposé une demande de subvention en date du 11 janvier pour permettre le maintien du plan d'actions pour l'année 2022.

A ce titre, il convient d'abonder l'office de tourisme par une subvention de 590 000 € couvrant une partie des salaires et charges de personnels ainsi que les dépenses afférentes pour l'année 2022 ainsi qu'une partie des actions de l'association et de répondre donc favorablement à la demande de l'office de tourisme.

Considérant l'avis favorable de la commission « Attractivité » du jeudi 13 janvier 2022,

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la demande de subvention de l'office de tourisme à hauteur de 590 000 € pour l'année 2022
- AUTORISER le président à honorer les dépenses afférentes pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention de l'office de tourisme à hauteur de 590 000 € pour l'année 2022
- AUTORISE le président à honorer les dépenses afférentes pour l'année 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 029-242900694-20220203-2022_009B-DE

Le Président,

Sébastien MIOSSEC